FE.-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU BENIN

DECRET Nº 2005-256 DU 06 MAI 2005

portant nomination de Monsieur Benoît FAÏHUN en qualité de Secrétaire général du Ministère de la Santé Publique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu le décret n°2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2005-191 du 14 avril 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique ;

Sur proposition du Ministre de la Santé Publique

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 avril 2005 ;

DECRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Monsieur Benoît FAÏHUN est nommé Secrétaire Général du Ministère de la Santé Publique.

<u>Article 2</u>: Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 06 mai 2005

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances et de l'Economie,

Le Ministre de la Santé Publique,

Cosme SEHLIN.-

Dorohtée A. KINDE .GAZARD-

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MSP 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-